



Conseil Municipal n° 2021-3

Mardi 4 mai 2021

Présents : Richard CHERMETTE, Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Yoan LEVITE, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Sophie DOURS, Liliane DENIS.

Absents excusés : Patrick JOLIVET, Emmanuelle SECCIA (pouvoir donné à Virginie LAMONTAGNE), Jean-Baptiste COUSIN.

La séance est ouverte à 20 heures et levée à 22 heures.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Autorisation de lancer le projet : Réfection des huisseries des bâtiments communaux

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rénover une grande partie des huisseries qui sont devenues au fil du temps des passoires thermiques par déformation ou atteinte du bois, que cette réfection des huisseries est indispensable pour l'amélioration des performances énergétiques, l'amélioration du confort d'utilisation des espaces bâtis communaux, la préservation du patrimoine de la commune, et la sécurisation des accès aux bâtiments.

Après consultation des entreprises, le montant des travaux est estimé à : **26 186,00 € HT**.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer le projet de travaux : Réfection des huisseries des bâtiments communaux, et de l'autoriser à solliciter l'aide du département du Rhône dans le cadre de cet appel à projet, à raison de 50 % du coût HT des travaux soit : **13 093,00 € HT**.

Délibération adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Délibération n°2 : Convention définissant les modalités d'installation d'un tuyau d'évacuation d'eaux pluviales sous le chemin du Combet – parcelle AD0080

Vu le Permis de Construire 069 057 20 00002 accordé le 4 juin 2020, pour le GAEC du Combet,

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'agrandissement de la stabulation et de l'installation d'une plateforme d'ensilage pour le GAEC du Combet, il apparaît que les eaux pluviales de ruissellement doivent être drainées en traversée du chemin du Combet,

Monsieur le Maire précise que pour se faire une convention entre la Commune de Chevinay et le GAEC du Combet est nécessaire afin de définir les modalités d'installation de ce dispositif, de son financement et de son entretien,

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention au nom de la Commune de Chevinay,

Délibération adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

- Transition énergétique : le cadastre solaire.
- Point d'étape Plan Local d'Urbanisme : un premier diagnostic a été présenté par le cabinet d'urbanisme à la Municipalité le 28 avril dernier.



AVIS AUX VOLONTAIRES

**Les élections départementales et régionales
sont organisées les mêmes jours :**

**Dimanche 20 juin 2021 (1^{er} tour)
Dimanche 27 juin 2021 (2nd tour)**

**Nous recherchons des assesseurs
pour tenir les bureaux de vote**

**Si vous êtes intéressés, merci de contacter la Mairie :
04 74 70 42 63 / contact@mairie-chevinay.fr**